



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023-2024

Feuille de route — annuelle —

du conseil
academique
des savoirs
fondamentaux

Les axes de cette feuille de route déclinent et précisent les axes de la feuille de route pluriannuelle pour l'année en cours.

Axe 1

L'appui sur la recherche collaborative pour évaluer les plans.

Évaluer les plans : projet de recherche collaborative dans le cadre d'AMPIRIC

— Groupe de travail « Fondamentaux - Ampiric »

Un projet de recherche collaborative est en cours dans le cadre du PIA 3 : Étudier la mise en œuvre des plans permettra d'en évaluer l'efficacité et l'efficacité et d'inscrire davantage les plans dans la durée.

Objectifs :

- Identifier les évolutions induites par ces plans sur les compétences et gestes professionnels de l'enseignant ;
- Mesurer leur impact sur les apprentissages des élèves. Dans ce cadre, les chercheurs associés enquêtent sur le territoire.

Différents niveaux sont étudiés : l'acte de formation, son pilotage et leurs incidences sur les gestes professionnels du professeur dans la classe et les résultats des élèves. Les chercheurs souhaitent avoir accès aux résultats des évaluations nationales.

Axe 2

Consolider et déployer les plans au sein de l'inter-degrés.

Mieux articuler les plans avec les continuités inter-degrés et inter-cycles

— Collaboration de différents groupes de travail

2.1 Développer Les constellations en collège et en inter-degrés

— GT « fondamentaux » + inspection lettres + mathématiques + mission éducation prioritaire / groupes de travail départementaux

Dans la continuité des plans mathématiques et français, un dispositif de constellations en collège relevant de l'éducation prioritaire s'est développé dans l'académie (GRAM-GRAL). Le dispositif s'appuie sur quelques formateurs de l'éducation prioritaire, deux groupes de formateurs du 2nd degré en mathématiques et en français co-pilotés par l'inspection régionale et la MAEP. Ces formateurs bénéficient des formations nationales et académiques relatives aux plans fondamentaux et de celles de l'IFÉ.

En 2021-2022 ont été expérimentées des constellations inter-degrés, sur une durée horaire moindre même en s'emparant du temps REP+, mais qui permettent la co-construction de séances d'enseignement et des observations croisées sur le mode des « lesson studies ».

Objectifs :

- **Parvenir à la généralisation en éducation prioritaire renforcée** de ce qui relève actuellement du volontariat de quelques enseignants, sous l'impulsion conjointe des pilotes REP+ ainsi que des inspections disciplinaires mathématiques et français avec l'appui de la MAEP ;
- Mobiliser les allocations de formation pour motiver les enseignants à s'investir hors du temps scolaire et des 108 heures. **Proposer un essai à titre expérimental sur quelques territoires (REP et rural isolé en priorité)**. L'allocation de formation prévue par les textes (article 39) est de 20 euros de l'heure.

2.2 Déployer les Laboratoires de mathématiques

— GT inspection de mathématiques

La répartition des 36 laboratoires de mathématiques sur le territoire académique met en évidence une forte concentration sur Aix et Marseille. Dans le Haut Vaucluse, la Camargue et dans les zones rurales des Alpes, l'absence d'équipe s'étant portée volontaire pour s'impliquer dans un laboratoire explique le peu de laboratoires dans ces réseaux. Par exemple dans les Hautes-Alpes, le réseau Porte des Alpes témoigne d'une belle dynamique mais aucune initiative n'a vu le jour dans le réseau de Briançon.

Il s'agit de développer les laboratoires de mathématiques de façon plus équilibrée sur le territoire, en installant au moins un laboratoire par réseau. Des expérimentations en cours ont pour finalité de faire des laboratoires de mathématiques un élément structurant du travail inter-dégré, mais aussi de la transition du collège vers le lycée.

Objectifs :

- Développer les laboratoires de maths de manière plus équilibrée sur le territoire : un laboratoire par réseau académique ;
- En faire un élément structurant du travail inter-dégrés.

2.3 Accompagner le déploiement du nouveau dispositif de la classe de 6^e

— GT « fondamentaux »

Depuis la parution de la circulaire du 10 janvier 2023 et dans l'attente des dispositions réglementaires d'application, un groupe de travail sur le dispositif 6^e s'est constitué au sein du Copil « fondamentaux » (IEN, IA-IPR, chefs d'établissement).

Objectifs :

- **Constituer et outiller un groupe opérationnel d'accompagnement**
 - Réfléchir sur les ressources à disposition et sur leur diffusion ;
 - Assurer une présentation ergonomique notamment pour la lecture des évaluations et le diagnostic ;
 - Constituer un groupe de formateurs/ accompagnateurs ;
 - Préparer le PAF 2023-2024.
- **Accompagner la mise en place en mai-juin**
 - **En directoire de réseau académique**
 - Sensibilisation des chefs d'établissement et des Inspecteurs pour installer la réflexion en cycle 3 ;
 - **En conseil pédagogique de réseau académique**
 - Sensibilisation aux grands enjeux du dispositif et aux modalités de mise en place ;
 - Mise en place de groupes d'échanges entre les enseignants, éventuellement en associant les coordonnateurs de discipline sur les différents modules thématiques pour favoriser les mutualisations ;
 - Le cas échéant, constituer des groupes de réseau thématiques.
- **Suivre la mise en œuvre à la rentrée scolaire 2023**
 - Plans de formation **établissement ou réseau**, disciplinaires ou interdisciplinaires ad/hoc : grammaire, lecture, écriture, numération, résolution de problèmes, calcul ;
 - Mise en place de plans de travail, exploitation des tests spécifiques des évaluations nationales, lien avec le plan de formation de la Maîtrise de la langue et les formations déployés au sein de l'éducation prioritaire ;
 - Appui sur le GRAL et le GRAM en éducation prioritaire ;
 - Conseils pédagogiques de réseau pour favoriser la mutualisation de pratiques et le renforcement des contenus en milieu d'année (fin de la première session) ;
 - Observations croisées des différents groupes.

Axe 3

Renforcer la culture didactique commune pour pérenniser les plans. S'appuyer sur la formation initiale et continue

— Collaboration de différents groupes de travail

3.1 Inscrire les plans fondamentaux dans les missions et la formation du directeur d'école

— GT académique 1^{er} degré - EAFC

Objectifs :

- Recenser le nombre de directeurs d'école en charge de classe engagés dans les constellations, mais aussi les PEMF et les autres facilitateurs en charge de classe, pour mieux cibler et organiser l'accompagnement ;
- Organiser la formation afin qu'ils bénéficient des 10 journées de formation ;
- Inscrire des contenus de formation dédiés dès la préparation à la liste d'aptitude des directeurs d'école (LADE) et comme critères de la LADE elle-même ;
- Renforcer la formation sur le cadre pédagogique de référence afin de s'assurer du respect des guides de référence ;
- Construire un parcours de formation à leur attention en s'appuyant sur l'EAFC, notamment en priorisant l'apprentissage de la lecture.

3.2 Construire un parcours de formateur au service des apprentissages fondamentaux des élèves, notamment pour les néo-référents des deux plans

— GT plans maths et français + MAEP

Objectifs :

- S'appuyer sur et développer les contenus des guides de référence pour s'assurer de leur diffusion et de leur appropriation par les équipes ;
- Prioriser annuellement les apprentissages en commençant par les fondamentaux en lecture et en numération/géométrie ;
- Mobiliser les ressources des deux plans qui sont toutes enregistrées et pourront être utilisées dans la construction des parcours des formateurs (CPC ; PEMF ; directeurs ; facilitateurs...)
- Mobiliser aussi la recherche et/ou le tutorat pour construire le geste du « facilitateur » ;
- **Articuler la formation « maternelle » et la formation des référents français et maths en s'appuyant sur les ressources à paraître.**

3.3 Formation initiale des professeurs et des formateurs

— GT INSPÉ - Fondamentaux - EAFC

Objectifs :

- **Renforcer la collaboration avec l'INSPÉ sur :**
 - les contenus de formation des enseignants ;
 - la formation et la désignation des formateurs associés ;
 - les contenus de formation du CAFIPEMF ;
 - les formateurs associés au CAFIPEMF.